



naturalisation par decret ou par declaration ???

Par **abdelmoughit**, le **02/06/2011** à **13:24**

Bonjour,

Je réside en France depuis plus de 6 ans et je suis marié à un conjoint de nationalité française depuis 5 ans; Actuellement je suis gérant d'une entreprise et mes principaux revenus sont en France.

je souhaite aujourd'hui acquérir la nationalité française et d'après ce que j'ai lu, il y a deux types de demandes: par décret ou par déclaration.

j' aurais aimer savoir tout d'abord si j'ai le choix entre les deux, et si oui, laquelle des deux méthodes et la plus souple et a plus rapide.

Merci de me répondre, car c'est un vrai casse tête pour moi!

Par **abdelmoughit**, le **05/06/2011** à **15:05**

quelqu'un peut m'éclairer svp

Par **Domil**, le **05/06/2011** à **16:04**

Forcément par déclaration si vous pouvez